

**CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD...)**

LS 10/04  
Page 1

➤ **Le projet de loi Avenir professionnel sera adopté en conseil des ministres le 27 Avril.**

*Projet de loi du 6 avr. 2018 (liberté de choisir son avenir professionnel)*

Une deuxième version de l'avant-projet de loi Avenir professionnel a été transmise au Conseil d'Etat. Le ministre du travail a promis des évolutions au gré des débats parlementaires pour prendre en compte les concertations en cours sur divers sujets, notamment la transition entre l'ancien et le nouveau système de formation professionnelle, l'emploi des personnes handicapées ou encore l'égalité professionnelle.

➤ **PSE : L'expert-comptable ne peut plus saisir le TGI d'une demande de communication de pièces**

*Cour de cassation, chambre sociale, Arrêt n°509 du 28 Mars 2018. Pourvoi n°15-21.372*

Il résulte de cet arrêt de la cour de cassation rendu le 28 Mars 2018 que l'expert-comptable, désigné par le CE (ou CSE) dans le cadre de l'examen d'un projet de licenciement collectif accompagné d'un PSE, ne peut pas saisir le tribunal de grande instance en référés afin d'obtenir de l'employeur la communication de documents d'information nécessaires à l'exercice de sa mission. Il s'agit de la stricte application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 Juin 2013, qui a procédé en matière de PSE, à un transfert de compétence au profit du Direccte et du juge administratif.

LS 12/04  
Page 1

➤ **ENEDIS encadre le travail à distance**

*Accord du 12 décembre 2017 relatif à la mise en place du travail à distance au sein d'Enedis*

Depuis le 1er mars 2018, les salariés d'Enedis (ex-ERDF) peuvent travailler à distance en vertu d'un accord signé le 12 décembre 2017. Selon son préambule, ce texte a pour objet de « définir les différentes formes de travail à distance applicables dans l'entreprise dont le périmètre est plus large que le télétravail ». Il prévoit ainsi la possibilité de travailler sur un site délocalisé ou dans un espace de co-working.

Parallèlement à cet accord, Enedis a conclu un accord relatif à la mise en œuvre du droit à la déconnexion.

LS 13/04  
Page 1

**FORMATION**

LS 10/04  
Page 2

➤ **L'avant-projet de loi Avenir professionnel révisé à la baisse le taux de la contribution unique**

*Projet de loi du 6 avr. 2018 (liberté de choisir son avenir professionnel)*

Selon la dernière version de l'avant-projet de loi, la nouvelle contribution unique devrait regrouper le financement de la formation professionnelle et de l'alternance. Mais le texte contient une nouveauté : la révision à la baisse du niveau global de participation des entreprises, qui irait de 0,99% de la masse salariale dans les TPE à 1,68% dans les entreprises de 250 salariés et plus.

➤ **L'avant-projet de loi Avenir professionnel veut refondre la gouvernance de la formation**

*Projet de loi du 6 avr. 2018 (liberté de choisir son avenir professionnel)*

Cet avant-projet confirme que la future instance quadripartite, dénommée « France compétence » serait notamment chargée de répartir les fonds de la formation et de piloter les politiques relatives à la qualité et aux coûts de la formation.

Remplaçant les OPCA, les opérateurs de compétences conserveraient un rôle de financeurs, en particulier auprès des TPE-PME, des CFA et dans le cadre des projets de transition professionnelle.

LS 11/04  
Page 2

<p><b>LS 12/04</b> <b>Page 5</b></p>	<p>➤ <b>Les cadres se forment deux fois plus que les ouvriers</b> <i>Etude « Formation des adultes », 2018, INSEE</i></p> <p>Les cadres français suivent une formation professionnelle deux fois plus souvent que les ouvriers, et les salariés du public se forment davantage que ceux du privé, révèle l'étude « Formation des adultes » publiée le 10 Avril 2018 par l'INSEE et le ministère du travail.</p>
<p><b>ECONOMIE</b></p>	
<p><b>LS 13/04</b> <b>Page 3</b></p>	<p>➤ <b>Les prix à la consommation ont progressé de 1% en mars 2018</b> <i>Insee, Informations rapides n° 96, 12 avril 2018</i></p> <p>Les prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France ont augmenté de 1,0 % en mars 2018, indique l'Insee le 12 avril 2018. Cette hausse mensuelle s'explique pour l'essentiel par le rebond des prix manufacturés à l'issue des soldes d'hiver ainsi que par une hausse de ceux du tabac.</p> <p>Les prix hors tabac sont en hausse de 0,8% sur le mois et de 1,3% sur un an.</p>
<p><b>PROTECTION SOCIALE</b></p>	
<p><b>LS 10/03</b> <b>Page 4</b></p>	<p>➤ <b>Le personnel du régime général de sécurité sociale bénéficie d'un PERCO interentreprises</b> <i>Protocole d'accord du 13 février 2018 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises dans le régime général de sécurité sociale</i></p> <p>Un accord du 13 Février 2018 met en place un plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (Perco-I) au sein des organismes du régime général. Ce dispositif est étendu aux agents de direction et aux praticiens en vertu de deux accords conclus le même jour. Le texte prévoit notamment un abondement par l'employeur des sommes transférées depuis le compte épargne temps.</p>
<p><b>RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)</b></p>	
<p><b>LS 09/04</b> <b>Page 1</b></p>	<p>➤ <b>Expertises du CHSCT : fin du débat sur le délai de contestation du coût prévisionnel</b> <i>Cour de cassation, Chambre sociale, 28 Mars 2018</i></p> <p>S'appuyant sur la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la Cour de cassation a revisité, le 28 mars 2018, les dispositions de l'article L. 4614-13 du Code du travail, afin de retarder le point de départ du délai imparti à l'employeur pour contester le coût prévisionnel des expertises du CHSCT. Celui-ci court seulement à compter de la date à laquelle l'employeur a été informé de ce coût. La lettre du texte, issue de la loi Travail de 2016, fait pourtant clairement courir ce délai à compter de la date de la délibération du CHSCT.</p>
<p><b>LS 11/04</b> <b>Page 1</b></p>	<p>➤ <b>Solvay se dote d'une charte européenne sur la reconnaissance des mandats</b> <i>Charte sur la reconnaissance de l'expérience des représentants syndicaux et des représentants du personnel.</i></p> <p>Conclue le 28 Février 2018 entre la direction de Solvay et son comité d'entreprise européen (CEE), une charte sur la reconnaissance des compétences des représentants du personnel pose les principes directeurs de cette démarche. Ils devront ensuite être déclinés et transposés au niveau national dans tous les pays européens représentés au CEE avant le 31 Décembre 2018.</p>
<p><b>LS 12/04</b> <b>Page 5</b></p>	<p>➤ <b>SNCF : Les syndicats mettent en demeure la direction de respecter le droit de grève</b></p> <p>Les syndicats CGT, Unsa et CFDT de la SNCF, qui ont lancé une grève par épisodes, ont écrit le 10 avril à la direction du groupe pour la mettre « en demeure » de respecter l'exercice du droit syndical et du droit de grève. Ils attaquent la décision de la direction de considérer leurs différents préavis d'arrêt de travail de deux jours comme étant un seul et unique mouvement de grève, ce qui permet au groupe de ne pas payer des jours de repos aux grévistes. « Au contraire de vos dires », disent les syndicats à la direction, « aucun préavis n'est déposé pour les mêmes motifs avant l'issue du préavis en cours. »</p>